

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil municipal du TNO a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2024, le projet de règlement TNO-31-1995-25, modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 afin d'autoriser, à l'intérieur des terrains de camping sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie (TNO), différents types d'hébergements.

Plus précisément, le projet de règlement TNO-31-1995-25 vise l'objet suivant :

- Modifier le règlement de zonage TNO de la MRC de Matawinie, afin d'autoriser à l'intérieur des terrains de camping présents dans le TNO, d'autres types d'hébergements tel que des chalets locatifs, pour de courts séjours.

Les représentants du Territoire non organisés, conjointement avec le représentant du Service d'aménagement, tiendront une (1) assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Lieu : MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Date : 5 septembre 2024
Heure : 18 h 30

Le projet de règlement TNO-31-1995-25, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC.

Donné à Rawdon, ce vingt-septième jour d'août deux mille vingt-quatre.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière